



On nourrit le monde

Communiqué

Embargo : Mardi 19 février 2019 – 15H00

**OLYME ANNONCE LA FERMETURE
DE SON USINE (ALIMENTS TRIOMPHE) DE VANIER À QUÉBEC
TOUS LES EMPLOYÉS QUI LE SOUHAITENT SERONT RELOCALISÉS**

St-Hyacinthe, le mardi 19 février 2019 — La direction d'Olymel s.e.c. annonce aujourd'hui sa décision de cesser les activités à son usine de Vanier, à Québec et d'offrir à l'ensemble des 47 employés touchés par cette fermeture un programme d'indemnités et de relocalisation. Cette décision prendra effet le 10 mai prochain selon les dispositions de la Loi sur les normes du travail et les employés représentés par le syndicat des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC) local 501, en ont tous été informés plus tôt aujourd'hui lors d'une rencontre, ainsi que par le biais d'une lettre personnalisée. Olymel annonce également que les activités de l'usine de Vanier comme la production de cretons, de bologne, de pepperoni ou encore de sauce à spaghetti seront désormais effectuées à son usine de Blainville, au nord de Montréal, ce qui nécessitera un investissement de plus de 2 millions de dollars et permettra la création de 30 emplois.

INDEMNITÉS ET POSSIBILITÉ DE CONSERVER UN EMPLOI

Olymel versera des indemnités de départ prévues au contrat de travail à chacun des employés affectés par la fermeture de l'usine de Vanier. Les montants ont été calculés sur la base des années de service de chaque employé.

Tout en touchant ces indemnités, tous les employés se verront offrir un nouvel emploi à l'établissement de transformation de porc d'Olymel à St-Henri-de-Lévis, sur la Rive-Sud de Québec dont les opérations revêtent de grandes similitudes avec celles de l'usine de Vanier. Les employés de l'usine de Vanier qui feraient le choix d'être relocalisés profiteraient également de l'offre de l'employeur de reconnaître leurs années de service à des fins de rémunération et d'avantages sociaux. Dans la mesure où le syndicat accrédité à l'usine de St-Henri-de-Lévis l'accepte, ces employés pourraient donc continuer de progresser au sein de l'entreprise tout en profitant des avantages liés à leur ancienneté dans leur nouveau milieu de travail.

Olymel mettra également sur pied un comité de reclassement pour aider les employés qui choisiraient de se réorienter vers un autre secteur d'activités ou vers de la formation dans un autre domaine. Olymel entend aussi faciliter la transition des personnes qui souhaiteraient être relocalisées à son établissement de St-Henri-de-Lévis, en mettant des navettes à leur disposition pour faciliter le transport à partir de Québec. L'entreprise organisera d'ailleurs sous peu une visite guidée de son établissement de St-Henri-de-Lévis spécialement à l'intention des 47 employés de l'usine de Vanier.

« La direction d'Olymel a pris la décision difficile de fermer l'usine de Vanier dans l'intérêt général de l'entreprise. Dans tous les scénarios envisagés, les coûts de modernisation de l'usine de Vanier ne nous auraient pas permis d'atteindre la rentabilité. Cette décision nous permettra de renforcer nos pôles de production pour l'avenir, d'investir pour être encore plus performants et même de créer de nouveaux emplois comme nous le ferons à Blainville. Je tiens à remercier tous les employés de l'usine de Vanier pour leur travail au fil des ans. J'ai demandé que des mesures soient prises afin de reconnaître leurs années de service et de les relocaliser au sein d'un autre de nos établissements et je formule le souhait que tous optent pour demeurer au sein d'Olymel », de déclarer le président-directeur général d'Olymel, M. Réjean Nadeau.

Rappelons que c'est en juin 2018, qu'Olymel s'est portée acquéreur des Aliments Triomphe et que cette transaction comprenait trois usines situées respectivement à Blainville et à Laval dans la région de Montréal, ainsi qu'à Vanier, à Québec. Dans la foulée de cette transaction, Olymel a procédé comme il se doit à un examen approfondi des synergies potentielles de l'ensemble de ces trois établissements et a conclu que l'usine de Vanier étant trop vétuste, un redéploiement des activités manufacturières de cet établissement s'imposait. Cette décision favorisera les gains d'efficacité, les économies d'échelle, ainsi que la hausse des capacités de production, tout en évitant les dédoublements.

À propos d'Olymel

Olymel est au Canada le chef de file dans le secteur de la production, de la transformation et de la distribution des viandes de porc et de volaille. L'entreprise s'est donnée pour mission de nourrir le monde avec passion et avec des produits dont la qualité est irréprochable. L'entreprise emploie plus de 13 000 personnes et possède des établissements de production et de transformation au Québec, en Ontario, en Alberta, au Nouveau-Brunswick et en Saskatchewan. Olymel exporte près du tiers de ses ventes totales. Son chiffre d'affaires annuel est de l'ordre de 3,5 milliards de dollars. L'entreprise commercialise ses produits principalement sous les marques Olymel, Lafleur et Flamingo. Pour de plus amples informations sur l'entreprise, visitez : www.olymel.ca

-30-

Sources : Olymel s.e.c.
Information : Richard Vigneault
Communications corporatives
(514) 497-1385
(450) 771-0400
ou 1-800-463-7568